

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 1 de 6

**Politique luxembourgeoise pour la normalisation
technique des TIC
(2013-2020)**

1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tel. : (+352) 247 743 - 50
confiance-numerique@ilnas.etat.lu · www.ilnas.lu

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 2 de 6

Introduction

Début 2013, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN), a mis à jour la stratégie normative nationale, validée par M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, pour la période 2013-2020, dans le but spécifique de garantir le développement d'une culture de la normalisation technique (ci-après vocable repris sous le terme générique de « normalisation ») homogène au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la croissance au même plan normatif des divers secteurs économiques luxembourgeois.

Cette stratégie normative nationale, en relation directe avec la stratégie Europe 2020 de l'Union Européenne, est essentiellement basée sur le principe directeur suivant : « Celui qui fait la norme fait le marché ». Ainsi la participation au processus de normalisation ne doit pas seulement permettre d'anticiper les futures normes mais également de répondre aux attentes du marché à tous les niveaux. Cette stratégie est notamment implémentée *via* une approche économique sectorielle, dans laquelle les besoins nationaux sont identifiés.

Dans ce cadre, le secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC), secteur clé pour l'économie mondiale, peut également être considéré comme un support horizontal pour tous les autres secteurs économiques au niveau national, d'autant plus que le secteur des TIC est d'ores et déjà actif au niveau national dans le domaine de la normalisation. Menés par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS, plusieurs outils ont déjà été mis en place (forum national ISO/IEC JTC1¹, journée nationale ISO/IEC JTC1, chapitres nationaux ISO/IEC JTC1 [voir partie – III]), et de nombreux délégués nationaux sont actuellement issus du secteur des TIC.

En accord avec la stratégie normative nationale, la « Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC » vise à promouvoir et à renforcer l'implication du Luxembourg dans les travaux de normalisation du secteur des TIC, et a pour principaux objectifs les cinq projets directeurs² suivants :

- Produire annuellement l'analyse normative nationale du secteur des TIC ;
- Définir un plan d'exécution en lien avec l'analyse normative nationale du secteur des TIC ;
- Coordonner et développer la représentation normative nationale dans le secteur des TIC ;
- Renforcer les activités de recherche et d'innovation relatives à la normalisation des TIC ;
- Représenter les intérêts nationaux au sein des entités européennes et internationales de normalisation des TIC.

I - Produire annuellement l'analyse normative nationale du secteur des TIC

En lien avec les priorités fixées par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le secteur des TIC est depuis longtemps reconnu comme support à l'économie nationale. Dans ce cadre, initiée pour la première fois en 2012³ par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS, l'analyse normative nationale du secteur des TIC constitue un « instantané » de l'approche sectorielle.

¹ ISO/IEC JTC1 = Comité international de normalisation ISO/IEC *Joint Technical Committee 1* (JTC1 – traite des TIC).

² La gestion de ces projets permettra de mesurer son développement et, par conséquent, permettra l'adaptation de « La politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC ».

³ <http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/confiance-numerique/etudes-nationales/standards-analysis-ict-v1-0.pdf>

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 3 de 6

Cette analyse des normes européennes et internationales relatives au secteur des TIC doit être réalisée en plusieurs étapes listées ci-après :

- Exécuter une veille normative de ce secteur (inventaire des normes – publiées et en cours de développement – aux niveaux européen et international ; identification et description des comités techniques de normalisation) ;
- Cibler le marché national du secteur en identifiant les parties prenantes nationales (publiques et privées) ;
- Etablir des connexions entre le marché national, les différentes catégories de parties prenantes et les résultats de la veille normative ;
- Identifier les *fora/consortia* pertinents relatifs au secteur des TIC ainsi que les comités techniques utilisant les TIC comme secteur de support ;
- Préparer un rapport final d'analyse qui présente les opportunités identifiées ;
- Transférer la connaissance normative acquise aux différentes parties prenantes.

Dans ce contexte, le Département de la confiance numérique de l'ILNAS a chargé l'Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC) - Normalisation de conduire annuellement l'étude et l'analyse des normes européennes et internationales dans le secteur des TIC (une mise à jour peut-être réalisée deux fois dans l'année, dépendant des nouveaux développements pertinents).

Note : Les TIC peuvent être considérées comme un support horizontal pour de nombreux autres secteurs dans l'économie mondiale. Les exemples de secteurs pour lesquels les TIC sont fondamentales sont nombreux et évidents : aéronautique, automobile, énergie, biomédical, logistique, etc. Dans le cadre de l'analyse normative de différents secteurs au Luxembourg, le secteur des TIC peut être considéré comme un secteur de support. Dans ce contexte, l'ILNAS, en collaboration avec l'ANEC-Normalisation, va étudier les liens établis entre le secteur des TIC et les autres secteurs, afin de déterminer les potentielles connexions et synergies au niveau national.

II - Définir un plan d'exécution en lien avec l'analyse normative nationale du secteur des TIC

Un plan d'exécution pour la normalisation des TIC, découlant directement du cadre fixé par l'analyse normative nationale du secteur des TIC, doit être défini par l'ILNAS, en collaboration avec l'ANEC-Normalisation. Sur la base des informations détaillées fournies, l'objectif consiste à impliquer les parties prenantes du Luxembourg dans une approche globale à la normalisation, afin de soutenir le secteur en termes de compétitivité, de visibilité et de performance. Parallèlement, la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg doit être améliorée au niveau normatif.

Dans ce contexte, le plan d'exécution doit permettre de répondre aux parties prenantes nationales en regard de leurs intérêts potentiels de participation à la normalisation.

Le plan d'exécution sera mis en œuvre sur une base annuelle afin qu'il soit toujours en accord avec les priorités normatives nationales du secteur. Ce plan sera régulièrement soumis au « forum national ISO/IEC JTC1 » pour consultation et sera mis en œuvre par l'ANEC-Normalisation sous le contrôle de l'ILNAS.

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 4 de 6

III - Coordonner et développer la représentation normative nationale dans le secteur des TIC

Le secteur des TIC est un support important pour l'économie du Luxembourg et, parallèlement, le domaine de la normalisation des TIC est également devenu un domaine économique d'intérêt majeur, contribuant notamment à améliorer la productivité du travail, à faciliter le commerce et à développer de nouveaux marchés.

Au niveau national, le secteur des TIC est déjà actif dans le domaine de la normalisation. Dans le but de soutenir son développement, trois outils ont été mis en place par l'ILNAS afin de gérer la normalisation des TIC.

Ces trois outils sont organisés et développés sous le contrôle de l'ILNAS, en lien direct avec les résultats annuels de l'analyse normative du secteur des TIC, et en collaboration avec l'ANEC-Normalisation.

- **Forum national ISO/IEC JTC 1**

Une plateforme de communication dédiée aux acteurs luxembourgeois de la normalisation des TIC a été mise en place *via* le concept de « forum national ISO/IEC JTC1 ». Elle est composée des présidents des comités miroirs nationaux des sous-comités ISO/IEC JTC1 et des délégués de l'ILNAS qui président actuellement le comité technique ISO/IEC JTC1 au niveau national. Le forum se réunit en principe sur une base trimestrielle.

Les objectifs du forum national ISO/IEC JTC1 sont les suivants :

- Suivre différentes questions relatives au comité technique ISO/IEC JTC1 : votes, commentaires, retours sur les réunions plénières des différents sous-comités ISO/IEC JTC1 ;
- Faciliter l'échange d'informations entre l'ILNAS et les présidents des comités miroirs nationaux des sous-comités ISO/IEC JTC1 ;
- Promouvoir la communication et les échanges entre les présidents des comités miroirs nationaux des sous-comités ISO/IEC JTC1 ;
- Préparer la journée nationale ISO/IEC JTC1 et la participation à la réunion plénière ISO/IEC JTC1.

Le forum ISO/IEC JTC1 est présidé par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS.

- **Journée nationale ISO/IEC JTC1**

La journée nationale ISO/IEC JTC1 est l'événement annuel permettant d'informer le marché national sur les tendances et les développements normatifs actuels dans le secteur des TIC, et de promouvoir la normalisation des TIC au Luxembourg.

- **Chapitres nationaux ISO/IEC JTC1**

Un chapitre national ISO/IEC JTC1 est établi lorsqu'un délégué (ou un groupe de délégués) du Luxembourg est (co-)éditeur d'une norme ISO/IEC JTC1 et souhaite avoir un retour du secteur économique concerné pour développer la norme. Un comité *ad hoc* intitulé « chapitre national » est

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 5 de 6

alors constitué avec des parties prenantes représentatives du secteur économique⁴. Le rôle du comité est de recueillir des commentaires pertinents pour le développement de la norme et de fournir à l'éditeur un retour régulier sur ses travaux en cours. Cette initiative permet de prendre en compte le point de vue des parties prenantes nationales.

IV - Renforcer les activités de recherche et d'innovation relatives à la normalisation des TIC

L'ILNAS entend renforcer les activités de recherche et d'innovation relatives à la normalisation dans le secteur des TIC⁵.

Du point de vue de l'ILNAS, le renforcement des activités de recherche et d'innovation relatives à la normalisation des TIC sera rendue possible par la définition de nouveaux projets de recherche avec les différentes parties prenantes nationales.

Dans ce cadre, les différents développements seront également mis en relation avec deux projets majeurs définis dans la *Politique luxembourgeoise pour l'éducation à la normalisation 2013-2020*⁶, à savoir :

- *II - Production d'un outil de base : un catalogue de formation continue à la normalisation ;*
- *III - Mise en place d'un projet phare national de Master dans le domaine de la normalisation.*

V - Représenter les intérêts nationaux au sein des entités européennes et internationales de normalisation des TIC

L'ILNAS, en collaboration avec l'ANEC-Normalisation, est fortement impliqué dans le comité international ISO/IEC JTC1 afin de faciliter le transfert et le développement, au niveau national, de connaissances pertinentes et de bonnes pratiques utiles développées en regard.

Depuis juillet 2012, le Grand-Duché de Luxembourg, *via* le Département de la confiance numérique, est membre observateur du comité technique international de normalisation ISO/IEC JTC1, établi en 1987 par un agrément entre l'ISO et l'IEC. Cela permet à l'ILNAS, qui détient la présidence du comité ISO/IEC JTC1, d'accéder aux informations clés concernant l'ensemble des thèmes traités par le comité, en surveillant les votes, en accédant aux documents des différents sous-comités, et en autorisant sa participation à la réunion plénière annuelle du comité. Cela facilite donc le transfert *ad hoc* des connaissances au niveau national, où une « dynamique » d'intérêt et une participation dans plusieurs sous-comités ISO/IEC JTC1 sont maintenant en place.

⁴ Un premier chapitre a déjà été ouvert en 2009, dans le cadre du développement de la norme ISO/IEC 27015 « Lignes directrices pour le management de la sécurité de l'information pour les services financiers ». Les représentants du secteur financier ont été mis en relation avec l'éditeur de la norme, membre du comité miroir national ISO/IEC JTC1/SC27.

⁵ Un premier exemple, pour contribuer au développement de l'économie numérique, tout en assurant la qualité et la sécurité des échanges (la confiance numérique est un instrument essentiel au service de la compétitivité nationale) l'ILNAS et le Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor ont mené un projet commun de recherche appelé « NormaFI-IT » pour analyser le domaine de la confiance numérique selon différents points de vue. Les résultats ont conduit à la publication d'un Livre blanc intitulé « Digital trust - Towards excellence in ICT » [http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/confiance-numerique/etudes-nationales/ilnas-tudor-white-paper-digital-trust-june-2012-v1_0.pdf]. En regard des différents développements voulus à travers la politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC, l'ILNAS, en collaboration avec l'ANEC-Normalisation, va mettre à jour ce Livre blanc prochainement.

⁶ <http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/politique-luxembourgeoise-education-a-la-normalisation-2013-2020.pdf>

	Département de la confiance numérique (Processus de normalisation)		
	Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020		
Approuvé par : Jean-Marie Reiff	11.06.2013	Version 1.0	Page 6 de 6

De plus, au niveau européen, depuis janvier 2012, le Grand-Duché de Luxembourg, *via* le Département de la confiance numérique de l'ILNAS, est le représentant national de la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC.

Cette plateforme constitue un groupe consultatif d'experts pour toutes les questions liées à la normalisation européenne des TIC et son application effective. Son rôle est de :

- Conseiller la Commission européenne sur son programme de travail pour la normalisation des TIC ;
- Identifier les futurs besoins potentiels en matière de normalisation des TIC ;
- Conseiller la Commission européenne sur les éventuels mandats de normalisation ;
- Conseiller la Commission européenne sur les spécifications techniques dans le domaine des TIC en regard de leur référencement dans les marchés publics et les politiques ;
- Conseiller la Commission européenne au sujet de la coopération entre les organisations d'élaboration de normes.

Dans ce cadre, l'ILNAS, en collaboration avec l'ANEC-Normalisation, est le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC.

Conclusion

La politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC (2013-2020) devrait permettre :

- **Le renforcement de la communauté nationale investie dans la normalisation des TIC ;**
- **La coordination et le développement de la représentation nationale pour la normalisation des TIC ;**
- **L'augmentation de la représentation nationale au sein des entités européennes et internationales dans le domaine de la normalisation des TIC ;**
- **La sensibilisation à la normalisation des TIC en fonction des besoins du marché dans ce secteur ;**
- **Le développement d'activités de recherche en relation avec la normalisation des TIC, dans l'intérêt national.**